

Règlement du prix « Canne blanche »



Table des matières

1.	Définition du prix « Canne blanche ».....	2
2.	Objectifs de la remise des prix.....	2
3.	Partenaire média	3
4.	Jury.....	3
4.1.	Jury d'experts	3
4.2.	Jury du public.....	3
4.3.	Décisions	3
5.	Nomination des projets.....	3
6.	Appel à candidatures et soumission des projets.....	4
7.	Adresse pour l'envoi des projets et informations complémentaires	4

1. Définition du prix « Canne blanche »

Le prix « Canne blanche » récompense des réalisations exceptionnelles en faveur des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles en Suisse.

Ce prix est décerné tous les deux ans par l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA, organisation faîtière, en tant que prix suisse pour les personnes malvoyantes.

Le prix comprend deux catégories :

Catégorie 1 :

La statuette en bronze et un diplôme sont décernés à des projets et/ou des personnes extérieurs au domaine des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles :

- Projets dans des domaines tels que la construction adaptée aux personnes handicapées, la communication, l'information, la politique sociale, la culture ;
- Les engagements exceptionnels de personnes, d'entreprises et d'organisations en faveur des personnes aveugles, malvoyantes et malentendantes ;
- Développement d'aides techniques et électroniques ;
- Recherches et publications dans les domaines médical, social ou des sciences humaines.
-

Catégorie 2 :

Un diplôme est décerné à des projets et/ou des personnes issus du milieu des aveugles, des malvoyants et des malentendants :

- Projets exceptionnels d'institutions et d'organisations dans le domaine du handicap visuel et auditif qui améliorent sensiblement les conditions de vie des personnes concernées et favorisent leur inclusion de manière décisive.
- Personnes qui se sont particulièrement distinguées par leur engagement en faveur des personnes concernées et du domaine des personnes aveugles, malvoyantes et malentendantes.

2. Objectifs de la remise des prix

La remise des prix crée une image positive et attire l'attention du public sur le domaine suisse des personnes aveugles, malvoyantes et malentendantes.

Message :

L'UCBA et les organisations et personnes actives dans le domaine du handicap visuel reconnaissent les efforts des entreprises, institutions, collectivités publiques et particuliers qui s'engagent de manière particulière en faveur de l'intégration des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles en Suisse. La remise des prix envoie un signal aux entreprises, institutions, collectivités publiques et particuliers afin qu'ils prennent au sérieux les préoccupations et les problèmes des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles en Suisse et qu'ils soient prêts à éliminer de manière innovante et solidaire les obstacles dans la vie quotidienne.

3. Partenaire média

Pour assurer la couverture médiatique, nous recherchons un partenaire médiatique ayant si possible une implantation nationale et prêt à soutenir et accompagner la remise des prix dans les médias.

4. Jury

La présélection des projets pour la remise des prix est effectuée par un jury d'experts. Afin d'accroître le rayonnement et l'importance de la remise des prix à l'extérieur, ainsi que d'obtenir une multiplication, une plus grande publicité et une plus grande attention, un vote public avec un jury composé du public est envisagé pour la catégorie 1, en collaboration avec un partenaire médiatique.

4.1. Jury d'experts

Le jury d'experts est chargé de sélectionner les projets susceptibles d'être nominés. Il est élu par le comité de l'UCBA. Il se compose de six personnes au maximum, dont la moitié sont des personnes voyantes et l'autre moitié des personnes concernées. Le jury d'experts doit veiller à une représentation équitable des régions linguistiques.

Composition :

- Président/e de l'UCBA (président/e du jury d'experts)
- Directeur/directrice de l'UCBA
- Membres aveugles, malvoyants ou malentendants
- Spécialistes du domaine de la cécité, de la malvoyance et de la surdicécité
- Personnalité connue de la vie publique
-

La direction du projet Canne blanche du département Relations publiques/Collecte de fonds supervise le secrétariat et participe à la réunion du jury avec voix consultative.

4.2. Jury du public

Le vote public par un jury public est organisé en collaboration avec le partenaire média. Le jury public désigne le projet gagnant de la catégorie 1 parmi 2 ou 3 propositions du jury d'experts.

4.3. Décisions

Les décisions du jury d'experts et du jury du public sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours juridique.

5. Nomination des projets

Catégorie 1 :

Les projets de la catégorie 1 sont nominés par le jury d'experts lui-même. Des propositions peuvent également être soumises au jury d'experts par des organisations et des personnes issues du milieu des aveugles, des malvoyants et des malentendants.

Catégorie 2 :

Les propositions pour la catégorie 2 peuvent être soumises au jury d'experts par des organisations et des personnes issues du milieu des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles. Le jury d'experts sélectionne un projet gagnant parmi les projets soumis.

6. Appel à candidatures et soumission des projets

L'appel à candidatures est lancé par l'UCBA au moins huit mois avant la remise des prix.

Les projets doivent être soumis au jury d'experts au plus tard 5 mois avant la remise des prix.

Les projets doivent être soumis si possible par voie électronique et contenir les informations suivantes :

- Titre du projet
- Nom et adresse du candidat/de la candidate
- Description du projet (2 pages A4 maximum)
- Justification de la proposition de projet (1 page A4 max.)
- Informations sur la personne qui doit concrètement recevoir le prix
- Adresse/personne de contact pour d'éventuels retours d'information

7. Adresse pour l'envoi des projets et informations complémentaires

Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA

Secrétariat « Canne blanche »

Schützengasse 4

CH-9001 Saint-Gall

Téléphone 071/223 36 36

information@szblind.ch

Saint-Gall, le 29 janvier 2018